
DECLARATION *des* DROITS

DES CLIENTS

La mission de Lésions médullaires Ontario est d'« aider les personnes atteintes d'une lésion médullaire ou autre incapacité physique à s'émaniciper, à devenir autonome et à devenir membre à part entière de la collectivité ».

Dans l'accomplissement de sa mission, Lésions médullaires Ontario croit au plein respect des droits des clients qui reçoivent ses services.

- 1 Chaque client est unique et a le droit de participer aux services d'une manière qui reconnaît son individualité y compris, sans s'y limiter, les considérations ethniques, spirituelles, linguistiques, familiales et culturelles, ainsi que celles qui sont basées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'incapacité, et l'âge.
- 2 Chaque client a le droit de recevoir un service empreint de courtoisie et de respect qui reconnaît la dignité du client et qui favorise son autonomie.
- 3 Chaque client a le droit de recevoir un service qui est offert en toute sécurité et en temps opportun, sans subir des mauvais traitements d'ordre mental, physique ou financier.
- 4 Chaque client a le droit d'être informé sur les services qui lui seront fournis et de savoir qui lui fournira ces services.
- 5 Chaque client a le droit de voir respecter le caractère confidentiel de ses renseignements personnels et sur la santé conformément aux lois provinciaux et fédéraux et le droit d'accès, sur demande, à ses propres dossiers sur les services.
- 6 Chaque client a le droit de participer activement à l'élaboration, à la planification, à la mise en œuvre, à la communication et à l'évaluation des services.
- 7 Chaque client a le droit de donner ou de refuser son consentement à la fourniture de tout service par Lésions médullaires Ontario.
- 8 Chaque client a le droit de recommander des changements qui influent sur ses services sans crainte d'être empêché de s'exprimer, ni de faire l'objet de contraintes, de discrimination ou de représailles.
- 9 Chaque client a le droit d'être informé de la marche à suivre pour porter plainte et a le droit de porter plainte sans crainte de faire l'objet de représailles.
- 10 Chaque client a le droit d'être informé du risque selon l'évaluation du fournisseur de services.



Dr. Stuart Howe
directeur général
Avril 2016



Bob Nigol
président du conseil d'administration
de Lésions médullaires Ontario
Avril 2016